

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 29 janvier 2018 à 19h30

Sont présents: Mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astouse D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 023-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 024-2018 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 025-2018 ADOPTION DU BUDGET « DÉPENSES» 2018

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2018 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le budget « dépenses » qui suit, est et soit adopté pour l'année financière 2018 :

DÉPENSES	2018
Administration générale	189 261\$
Sûreté du Québec	38 045
Protection incendie	76 510
Transport	227 430
Hygiène du milieu	73 840
Santé et bien-etre	30 100
Urbanisme	71 746
mise en valeur du territoire	
Loisirs et culture	43 930
Frais de financement	8 705
Remboursement de capital	112 415
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	871 982\$
Réserve pour voirie	41 295
	<u>913 277\$</u>

RÉSOLUTION 026-2018 ADOPTION DU BUDGET RECETTES» 2018

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que le budget « recettes » qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2018;

RECETTES	2018
Tenant lieu de taxes (école, terres publiques)	53 189\$
Transferts	375 050
TOTAL DES SUBVENTIONS :	428 239\$
Contrat de déneigement MTQ	49 000
Autres recettes de sources locales	30 810
Tarifification (ordures, recyclage, égouts)	32 650
Taxes foncières générales et spéciales Et service de la dette	361 598
TOTAL DES RECETTES :	902 297\$
Excédent affecté Aux mat. résiduelles	10 980
	<u>913 277\$</u>

RÉSOLUTION 027-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-2018

REGLEMENT 241 -2018

A: Règlement d'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'année financière 2018 .

B: D'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et matières résiduelles et des intérêts pour les arrérages de taxes et tous comptes dus à la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QU' avis de motion de ce règlement a été donné à la séance spéciale du 15 janvier 2018 par madame Julie D'Astous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité :

Que le règlement 241-2018 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

Total des dépenses anticipées	année 2018	40 000\$
	année 2019	30 000\$
	année 2020	25 000\$

Le conseil présente son programme triennal comme suit:

2018	Voirie	40 000\$
2019	Machinerie	30 000\$
2020	Voirie	25 000\$

Tous ces projets seront financés par le fonds général annuel de l'exercice courant de chacune des années.

ARTICLE 2:

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.57,2/100\$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2018. (44 432 500)

ARTICLE 3:

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette est fixée à 0.03,5/100\$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2018.

ARTICLE 4:

Le taux de la taxe spéciale pour la réserve en voirie est fixée à 0.09,3/100\$ pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2018.

ARTICLE 5: (TARIFICATION) RÈGLEMENT 241-2018

Le conseil fixe le tarif égout 2018 (remb.de la dette) à 273.81\$ pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés. (RGL 104-97) .

ARTICLE 6: (TARIFICATION) RÈGLEMENT 241-2018

Le conseil fixe le tarif d'assainissement des eaux usées (entretien) 2018 à 129.52\$ pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés.(RGL 104-97)

ARTICLE 7: (TARIFICATION) RÈGLEMENT 241-2018

Le conseil fixe le tarif à 160\$ dollars pour la collecte et la disposition des déchets domestiques et des matières recyclables pour l'année 2018 pour chacun des logements résidentiels.

Le propriétaire d'immeubles à logements doit payer 160\$ dollars pour chaque unité de logement vacant ou non. Par contre, le propriétaire peut bénéficier d'un demi-tarif pour un logement habité moins de six mois en faisant la demande par écrit au conseil municipal.

Les résidences saisonnières tels que les chalets, le tarif est de 80\$

Le tarif établi pour un commerce et les Compagnies identifiées est de 90\$ dollars et les commerces saisonniers, le tarif est de 45\$
Le tarif pour les exploitations agricoles est de 90\$.

ARTICLE 8 : (TARIFICATION) RÈGLEMENT 241-2018

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15% à compter du 1er janvier 2018

ARTICLE 9:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Le présent règlement est adopté séance tenante le 29 janvier 2018.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.gén.
& sec./ trésorière

RÉSOLUTION 028-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Fernand Caron , appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 20h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière